



Surcharge temporaire de 10%, en vigueur le 1er avril 2020

Chers clients et clientes,

Les défis actuels et les incertitudes de notre économie ont impacté les opérations de notre organisation.

En réaction à la faiblesse du dollar canadien, la rareté de certains produits et l'augmentation subite de plusieurs fournisseurs de produits critiques, nous n'avons pas le choix de nous ajuster en fonction de cette réalité par l'ajout d'une surcharge de 10% sur les produits jugés critiques ainsi que les produits importés des États-Unis en cette période d'incertitude.

Veuillez prendre note que nos prix ne subiront aucune augmentation.

Cette surcharge de 10% sera présentée sur une ligne distincte et sera appliquée pour une durée indéfinie, en attendant la stabilité du marché.

Pour SaniDépôt, il n'a jamais été une pratique d'augmenter les prix en période de crise. La pandémie du coronavirus ainsi que la chute des prix du pétrole continuent d'avoir un impact imprévisible sur l'ensemble de nos activités. Notre priorité demeure le respect de notre engagement qu'est d'offrir le meilleur service à notre clientèle.

Soyez assurés que nous continuons à négocier agressivement et que nous maintiendrons, voire augmenterons, vos avantages concurrentiels.

Encore une fois, nous vous remercions pour votre continuel support.

L'Équipe de SaniDépôt

